MAIRIE DE MEYENHEIM
68890 MEYENHEIM
Téléphone : 03 89 81 02 40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 mai 2025

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à l'école bleue le 12 mai 2025 sous la présidence de Mme Françoise BOOG, Maire, à la suite de la convocation du 6 mai 2025.
Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures 15 minutes.

Etaient présents : M. Jean-Luc HOLLER, Adjoint, Mmes Geneviève BONTEMPS, Laurence MASSON, Adjointes ;
Mmes Cécile GUTLEBEN, Sylvie VOGT, Rachel BRUDER, Christelle LANG ;
MM. Philippe GEILLER, Geoffrey HANSER, Eric TREHIOU ; Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Armand FURLING donne procuration à Mme Françoise BOOG
Geoffrey RIBER donne procuration à Cécile GUTLEBEN
Fabrice JEGGY donne procuration à Jean-Luc HOLLER,
Aurélie LERCH

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 mars 2025
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délégation de signature
4. Demandes de subventions
   A) Ecoles : Sortie de fin d'année
   B) Les amateurs de la gaule
   C) Club de la bonne Humeur
5. Départ à la retraite
6. Attribution de terres agricoles
7. Bilan de la salle polyvalente
8. Fixation du taux de promotion propre à l'avancement de grade
9. Mise à jour des effectifs
   A) Suppression d'un emploi d'agent administratif
   B) Suppression de deux emplois permanents d'agent d'entretien
10. Permis de construire
11. Divers

1. Approbation du PV de la séance du 24 mars 2025

Le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2025 n'appelle pas d'observations et est approuvé.
Le Conseil procède à l'émargement.

2. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne M. Geoffrey HANSER en qualité de secrétaire de séance.

3. Délégation de signature

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a utilisé la délégation de compétence que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de sa séance du 10 juillet 2020 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été décidé que la commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour la parcelle section 38 n° 207/122 sise rue des gravières d'une surface totale de 8 ares 89;

4. Demandes de subventions

A) Ecoles : Sortie de fin d'année

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention des enseignantes du RPI concernant la prise en charge de la sortie de fin d'année qui aura lieu à la ferme de Bouxwiller. Le montant des entrées est de 1 490 €, et est pris en charge par l'association MM Loisirs.

Les communes se proposent de prendre en charge les frais de transport d'un montant de 1 056 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à la prise en charge du transport pour cette sortie soit 700 € pour 65 élèves domiciliés ou rattachés à Meyenheim.
Les crédits sont inscrits au budget 2025.

B) Les amateurs de la gaule

La société de pêche Les amateurs de la gaule sollicite une subvention pour l'entretien du site de l'Insel. L'association a dépensé un montant de 1 435,20 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 700 €.
Les crédits sont inscrits au budget 2025.

C) Club de la bonne Humeur

Le Club de la Bonne Humeur sollicite une subvention pour leur excursion à Colmar. Le coût est de 631,50 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 300 €.
Les crédits sont inscrits au budget 2025.

5. Départ à la retraite

Madame KLEIN Jacqueline, Adjoint technique, a fait valoir ses droits à la retraite au 01/05/2025.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'offrir à Mme KLEIN Jacqueline un bon d'achat d'une valeur de 500 €.

6. Attribution de terres agricoles

Par courrier en date du 28/09/2024, Madame SCHERMESSER Véronique, preneur en place d'un bail d'occupation précaire parcelles 192 et 193 (en partie) section 43 d'une contenance totale de 1 hectare 92, demande de céder le bail à Monsieur Jonathan WEISS, gérant de la Société SCEA du Vieux Moulin.

Après délibération, le Conseil Municipal :
- décide de louer par un bail précaire ces terres communales à Monsieur Jonathan WEISS, gérant de la Société SCEA du Vieux Moulin,
- autorise le Maire à signer le bail précaire.

7. Bilan de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal a pris connaissance du bilan financier 2024 de la salle polyvalente.
Rappel des années précédentes :

Année	Recettes	Dépenses	Dont dépenses d'amortissement	Investissement
2013	45 844,85 €	40 890,05 €	9 320,88 €	13 755,50 €
2014	44 695,59 €	47 902,41 €	14 846,39 €	9 362,20 €
2015	43 583,23 €	48 042,88 €	16 124,99 €	11 997,35 €
2016	44 968,26 €	45 515,10 €	18 175,35 €	24 335,98 €
2017	40 400,79 €	63 240,17 €	23 987,68 €	116 696,54 €
2018	51 543,19 €	60 211,89 €	24 135,28 €	738,00 €
2019	55 468,39 €	55 100,69 €	21 514,11 €	6 430,00 €
2020	18 125,77 €	51 142,73 €	17 920,11 €	19 667,42 €
2021	25 894,66 €	37 448,48 €	15 911,03 €	0 €
2022	47 521,52 €	40 166,71 €	11 358,47 €	1 773,50 €
2023	47 702,65 €	41 567,83 €	9 835,32 €	0 €
2024	63 976,46 €	48 577,82 €	8 635,32 €	0 €

Mme le Maire remercie M. FURLING et M. GEILLER pour le temps consacré à la gestion de la salle polyvalente.

8. Fixation du taux de promotion propre à l'avancement de grade

Le conseil Municipal, sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 522-27 ;
Vu l'avis rendu par le comité social territorial en date du 30/04/2025 ;
Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois, est égal au produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion ;

Décide
Le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois, est égal au produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion fixé à 100 %.

9. Mise à jour des effectifs

A) Suppression d'un emploi d'agent administratif

Le conseil Municipal, sur rapport de l'autorité territoriale,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et ses articles L542-1 et suivants ;
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
Vu le plan des effectifs comportant un poste d'adjoint administratif à temps non complet
Vu l'avis du comité social territorial en date du 05/05/2025 ;
Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la suppression d'un emploi permanents d'agent administratif relevant du grade d'adjoint administratif, disposant d'une durée hebdomadaire de service de 8 heures (soit 8/35èmes), étant donné que les besoins de la collectivité ont évolué ;

Décide
Article 1er : À compter du 19 mai 2025, l'emploi permanent d'agent administratif relevant du grade d'adjoint administratif, disposant d'une durée hebdomadaire de service de 8 heures (soit 8/35èmes), est supprimé.
L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

B) Suppression de deux emplois permanents d'agent d'entretien

Le conseil Municipal, sur rapport de l'autorité territoriale,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et ses articles L542-1 et suivants ;
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
Vu le plan des effectifs comportant deux postes d'adjoints technique territorial de 2è classe à temps non complet
Vu l'avis du comité social territorial en date du 2 mai 2025 ;
Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la suppression des emplois permanents d'agents d'entretien relevant du grade d'adjoint technique, disposant d'une durée hebdomadaire de service de respectivement 3,25 heures (soit 3,42/35èmes) et 9 heures (soit 9/35èmes), compte tenu des départs à la retraite des agents et de l'intervention d'une entreprise extérieure ;

Décide
Article 1er : À compter du 19 mai 2025, les emplois permanents d'agents d'entretien relevant du grade d'adjoint technique de 2ème classe, disposant d'une durée hebdomadaire de service de de respectivement 3,25 heures (soit 3,42/35èmes) et 9 heures (soit 9/35èmes), sont supprimés.
L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

10. Permis de construire

Le Conseil municipal a pris connaissance du permis de construire pour une extension de locaux et d'un espace de restauration au 1 rue Vauban, déposé par la SCI MG ZINDERSTEIN.

11. Divers

Au cours de la séance du Conseil de Communauté en date du 27 mars 2025 les délégués ont approuvé les comptes administratifs et budgets primitifs suivants :

1. Comptes Administratifs

Budget Principal	Excédent de fonctionnement	3 136 206,86 €
	Excédent d'investissement	1 411 912,47 €
	Déficit de crédits reportés	-2 918 374,30 €
	Soit un excédent total de	**1 629 745,03 €**
Budget Enfance et Jeunesse	Excédent de fonctionnement	38 258,48 €
	Déficit d'investissement	-121 942,25 €
	Excédent de crédits reportés	271 618,20 €
	Soit un excédent total de	**187 934,43 €**
Budget Ordures Ménagères	Excédent de fonctionnement	516 406,96 €
	Excédent d'investissement	159 963,75 €
	Déficit de crédits reportés	-120 000,00 €
	Soit un excédent total de	**556 370,71 €**
Budget ZAID Ensisheim-Réguisheim	Excédent de fonctionnement	2 195 842,43 €
	Déficit d'investissement	-2 337 030,88 €
	Soit un déficit total de	**-141 138,45 €**
Budget ZA9 Développement Economique	Excédent de fonctionnement	3 921 507,82 €
	Déficit d'investissement	-4 972 036,78 €
	Soit un déficit total de	**-1 050 528,96 €**

Soit un excédent global sur les cinq budgets de 1 182 382,76 €

2. Analyse

Budget Principal
La hausse du résultat de fonctionnement par rapport à 2023 s'explique par l'augmentation de 560 000 € des recettes d'impôts et taxes et de 260 000 €. A noter une augmentation de la dotation d'équilibre au budget annexe enfance et jeunesse de 400 000 €.
Les dépenses d'investissement sont constituées pour l'essentiel des opérations de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée à hauteur de 4 047 000 € et du remboursement de la dette 220 000 €.

Budget Enfance et Jeunesse
La contribution du budget général à ce budget est de 1 600 000 €.

Budget Ordures Ménagères
En 2024, ont été mises en place les nouvelles filières REP (responsabilité élargie des producteurs) en déchetteries. Elles ont permis la prise en charge opérationnelle et financière de certains déchets par les éco-organismes.
Le bon résultat financier et la bonne gestion du service ont permis de baisser la redevance de 5€ par foyer à compter du 1er janvier 2025.

Budget ZAID Ensisheim-Réguisheim
L'année 2024 a permis le paiement du coût des fouilles archéologiques soit 1 100 000 € financée grâce à la vente d'un terrain 2 600 000 € et des subventions à hauteur de 200 000 €.
La dette globale s'élève à 5 700 000 € au 31 décembre 2024. Pour rappel ce sont des recours abusifs qui génèrent cette dette importante en retardant la vente d'un terrain depuis 2021.

Budget ZA9 Développement Economique
L'année 2024 a permis la poursuite des travaux d'aménagement des différentes zones artisanales pour la somme de 560 000 €. La dette est nulle au 31 décembre 2024.

3. Vote des taxes

Le Conseil de Communauté a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

4. Budgets primitifs 2025

Budgets	Fonctionnement	Investissement	Total
Principal	10 687 000 €	10 618 000 €	21 305 000 €
Enfance Jeunesse	1 957 000 €	2 418 000 €	4 375 000 €
Ordures Ménagères	2 682 000 €	624 000 €	3 306 000 €
ZAID	18 511 000 €	19 040 000 €	37 551 000 €
ZA9	15 932 000 €	15 436 000 €	31 368 000 €
Total	**49 769 000 €**	**48 136 000 €**	**97 905 000 €**

La politique volontariste du Centre Haut-Rhin permet de faire face à la baisse des dotations de l'Etat d'une part, et de ne pas augmenter la pression fiscale locale (taux inchangés depuis 2011).

La solidarité intercommunale a été renforcée : le budget permet de prendre en charge la somme de 880 000 € (FPIC, fonds de concours, dotation de solidarité communautaire) par an en lieu et place des communes membres.
Cette politique permet également de soutenir le développement des structures périscolaires, de développer les mobilités douces et le tourisme afin de faire rayonner davantage notre territoire.

Par ailleurs les délégués ont décidé :
- de valider le compte rendu de l'examen des comptes 2024 par le Comité de mutualisation de suivi et d'évaluation des services communs de la Ville d'Ensisheim et du Centre Haut-Rhin,
- d'adhérer à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire soutenus par la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne du Bâti Traditionnel,
- d'approuver le « Contrat-type Unique Collecte sélective » portant accompagnement par l'éco-organisme CITEO (filière des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique),
- d'approuver le Contrat-type pour la gestion des déchets de pneumatiques avec Aliapur,
- d'approuver la convention de prestation pour la gestion de l'espace ressourcerie dans les déchetteries avec l'association DEFI Ressourcerie,
- d'approuver le renouvellement de la convention avec la Mission Locale, qui assure un accueil et une information de proximité personnalisée dans la cadre d'une insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, et de verser une aide de 6 979 €,
- d'approuver le renouvellement de la convention avec Initiative Colmar Centre Alsace qui a pour objet la création, la reprise et le développement d'entreprises, en apportant un soutien financier et de verser une subvention de 2 596 €,
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente du lot 4b d'une superficie de 5 ares 01 situé dans la ZA d'Oberhergheim à la SCI Hagen pour une extension de son activité (réparation, maintenance et commercialisation de pièces détachées de véhicules et d'engins neufs pour les plus grandes marques de nacelles et d'engins élévateurs électriques ou thermiques) pour un montant de 21 793,97 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer les actes authentiques pour la constitution des servitudes d'accès pour la pose de deux postes de transformation d'énergie électrique dans la ZA de Niederentzen,

- la création de 3 emplois d'agents saisonniers destiné à favoriser l'accueil de jeunes pour une première expérience professionnelle dans la filière administrative ou technique,
- d'autoriser le Président à signer le contrat avec la Société IciSanté spécialisée dans la conception, le développement et l'exploitation des services en ligne permettant la mise en relation entre les candidats et les recruteurs, aux fins de faciliter l'accès aux soins de proximité sur les territoires, pour un montant de 3 600 € TTC,
- d'autoriser le versement du fonds de concours d'un montant de 94 178,58 € à la commune de Munwiller pour la réhabilitation et la mise aux normes du bâtiment communal à Munwiller,
- d'approuver les conventions de mise à disposition pour les activités périscolaires des locaux communaux de Niederentzen, Biltzheim, Oberhergheim et Niederhergheim,
- de donner son accord pour la passation d'un avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Biltzheim pour l'extension de la salle du Conseil Municipal,
- de donner un avis favorable à l'arrêté de mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le périmètre de l'agglomération mulhousienne (M2A).

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé les délégations de compétences pour :
- des arrêtés portant cessation de fonction du mandataire pour le paiement des dépenses et l'encaissement des produits relatifs à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à Ensisheim, ainsi que des arrêtés portant nomination d'un nouveau mandataire,
- l'attribution de travaux en maîtrise d'ouvrage délégué pour le compte des communes,
- l'attribution de la tranche optionnelle n°1 de la réalisation de l'étude au transfert des compétences eau potable, assainissement et gestion des eaux pluviales au cabinet Cogite,
- pour la signature des avenants relatifs à la gestion par les Pep Alsace de l'ensemble des structures périscolaires.

La séance est clôturée à 21h30.

Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Meyenheim de la séance du 12 mai 2025

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 mars 2025
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délégation de signature
4. Demandes de subventions
   A) Ecoles : Sortie de fin d'année
   B) Les amateurs de la gaule
   C) Club de la bonne Humeur
5. Départ à la retraite
6. Attribution de terres agricoles
7. Bilan de la salle polyvalente
8. Fixation du taux de promotion propre à l'avancement de grade
9. Mise à jour des effectifs
   A) Suppression d'un emploi d'agent administratif
   B) Suppression de deux emplois permanents d'agent d'entretien
10. Permis de construire
11. Divers

Nom et Prénom	Qualité	Procuration	Signature
Mme BOOG Françoise	Maire		
M. FURLING Armand	Adjoint	Procuration à Mme BOOG Françoise	
Mme BONTEMPS Geneviève	Adjointe		
M. HOLLER Jean-Luc	Adjoint		
Mme MASSON Laurence	Adjointe		
M. GEILLER Philippe	Conseiller Municipal délégué		
Mme GUTLEBEN Cécile	Conseillère Municipale		
M. JEGGY Fabrice	Conseiller Municipal	Procuration à M. HOLLER Jean-Luc	
Mme LANG Christelle	Conseillère Municipale		
M. TREHIOU Eric	Conseiller Municipal		
Mme VOGT Sylvie	Conseillère Municipale		
M. HANSER Geoffrey	Conseiller Municipal		
Mme BRUDER Rachel	Conseillère Municipale		
M. RIBER Geoffrey	Conseiller Municipal	Procuration à Mme GUTLEBEN Cécile	
Mme LERCH Aurélie	Conseillère Municipale	Absente excusée	